



# FORMATION

## TVA ET E-COMMERCE :

### Ventes en ligne, marketplace et dropshipping

**Niveau requis :** Disposer de connaissances générales en matière de TVA.

**Objectif de la formation :**

- Connaître le régime de TVA applicable aux ventes de biens en ligne
- Identifier les obligations TVA pour les ventes de biens en ligne
- Reporter ses achats et ventes sur la déclaration de TVA française et sur le guichet unique
- Déterminer les risques et impacts TVA pour les ventes réalisées à l'étranger

**Durée :** 1 journée de 7 heures

**Format :** classe virtuelle (inter ou intra entreprise)

**Tarif :**

- Standard : 620 euros HT par stagiaire
- Clients sous abonnement helpline : 490 euros HT par stagiaire

**Plan de formation :**

◆ QCM d'introduction en Formation

**Introduction**

- Fonctionnement de la TVA, initiation aux concepts et territoires en matière de TVA
- Les cinq questions TVA à se poser pour analyser une opération
- Obligations déclaratives en France : CA3, ERTVA et EMEBI, guichet unique (OSS UE et IOSS)
- Réforme TVA et e-commerce du 1er juillet 2021

**Ventes de marchandises à des particuliers depuis la France**

- Régime de franchise en base de TVA et seuil de 10 000 euros intracommunautaire
- Définition de la vente à distance intracommunautaire
- Sensibilisation au dropshipping intracommunautaire
- Régime de TVA des ventes à des particuliers français et européens
- Déploiement des ventes sur une marketplace
- Mise en place d'un stock à l'étranger (Exemple du programme FBA AMAZON)
- Ventes à des particuliers non européens
- Paramétrage TVA des plateformes Shopify, AMAZON et FARFETCH

**Ventes à distance de biens importés depuis la France**

- Définition des ventes à distance de biens importés
- Régime de TVA applicable aux ventes à distance de biens importés
- Détermination du seuil de 150 euros par colis
- Ventes à distance de biens importés : valeur inférieure à 150 euros (avec ou sans marketplace)
- Ventes à distance de biens importés : valeur supérieure à 150 euros

◆ Cas pratiques avec correction collective

**Les achats de prestations de services généraux**

- Franchise en base de TVA : absence de droit à déduction
- Achats domestiques
- Achats intracommunautaires (exemple : factures google ads)
- Achats internationaux (exemple : facture shopify)

**La réforme VIDA à venir**

◆ Evaluation de fin de formation et remise d'une attestation de suivi et transmission des résultats